

Procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2024

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, Vincent REQUET, Jérôme HAUTEVILLE, Karen ANCEY, Antonio MONTES

Membre excusé : Marie-France VIGNES (donne procuration à Gilles GRENAT)

Membre absent : Benjamin GRENAT

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2024

Vote : Accord à l'unanimité

II- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Vote : Accord à l'unanimité

III- Affaires financières

1- Demande de subvention

1.1- Madame le Maire présente un projet de remplacement du réseau d'eau potable concernant les hameaux des Mouilles, de La Chavanette, du Frenay.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 493 458,66 € HT auquel s'ajoute la maîtrise d'œuvre pour un montant de 29 607,52 € HT, soit un total de 523 066,18 € HT.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter des subventions auprès du département de la Haute-Savoie et auprès de l'état dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

COUT DES TRAVAUX AEP + MO		523 066.18 € HT
DEPARTEMENT	50%	261 533.09 €
DETR	30%	156 919.85 €
COMMUNE	20%	104 613.24 €
TOTAL HT	100%	523 066.18 €

Vote : Accord à l'unanimité

1.2- Madame le Maire présente l'étude d'aménagement du Col du Grand Taillet, financée par l'état dans le cadre du dispositif ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)

Le projet comporte la rénovation des vannes, la remise en état du bassin de rétention et l'aménagement des abords du bassin.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention à l'Europe (fonds FEADER) au titre du programme LEADER 2023-2027 pour un montant de 64 000€ pour un montant éligible de 100 000 €.

Vote : Accord à l'unanimité

2- Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de « rénovation et l'extension de la salle des fêtes et construction de la bibliothèque de la commune ».

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un avis d'appel d'offre à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre a été lancé sur la plateforme MP74 le 1er août 2024 pour les travaux de « rénovation et extension de la salle des fêtes et construction de la bibliothèque de la commune ».

Elle présente les 2 offres reçues des entreprises SAS HOTELIER ARCHITECTES et de SP ARCHITECTE.

Après étude des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : décide de confier la maîtrise d'œuvre à l'entreprise SAS HOTELIER ARCHITECTES, proposant la meilleure offre avec un taux de rémunération de 11.79 % pour les missions de bases plus les missions complémentaires pour un montant estimatif des travaux de 582 000 € HT et autorise Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et tous documents si reportant.

Vote : Accord à l'unanimité

IV- Affaires générales

1- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et d'eau potable.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Puis, ces rapports seront transmis au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement. Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service (www.services.eaufrance.fr).

EAU POTABLE

126 abonnés. Le réservoir du Col du Grand Taillet est alimenté par 3 sources, Creux du Buis, la Crottaz et Ouzon. Tréchauffé est alimenté par 2 sources.

Le réseau d'eau est de 6 kms. Les stations sont traitées par UV.

La commune de La Forclaz vend de l'eau à la CCPEVA pour le compte de la commune de Chevenoz, pour alimenter Pombourg de Chevenoz.

En 2023, la production est de 21 817 M³ dont distribution

20 238 M³ et exportation 1 579 M³.

On déplore 8 769 M³ de perte, 300 M³ consommation sans comptage et 10 669 M³ facturés à la population.

En 2023 la vente de l'eau s'élève à 28 323 € (très insuffisant pour équilibrer le budget de l'eau)

Tout au long de l'année des prélèvements sont effectués et conformes aux préconisations de l'ARS.

Taux de rendement 2023 : 61.2 %, contre 66,4 % en 2022 dû à un réseau d'acheminement en eau vieillissant et en mauvais état. Nombreuses fuites aux Chavanettes, Freney, Pombourg.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

67 Abonnés.

Une station d'épuration contrôlée par un cabinet agréé.

Volume facturé à la population 6 162 M³ pour un montant de 12 680 € dont abonnement 2 840,00 €.

Tonnage de matières sèches évacuées conforme : 1,64

Après la présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, Madame le Maire demande d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif

Elle transmettra aux services préfectoraux la présente délibération

Elle mettra en ligne le rapport et sa délibération sur le site

www.services.eaufrance.fr

Elle renseignera et publiera les indicateurs de performance sur le Site dédié.

Vote : Accord à l'unanimité

V- Questions diverses

- Glissement de terrain en contre-bas du cimetière. Des travaux vont être réalisés
- Travaux de réfection du mur en bordure de la départementale au Cruet
- Organisation de la cérémonie du 11 novembre à 11 H au monument aux morts : Présence des enfants et de leur enseignante. Gérard Vignocchi sera le maître de cérémonie. La cérémonie sera suivie du verre de l'amitié et du repas des combattants.
- Le programme des manifestations à la bibliothèque sera transmis aux habitants.

- Echange scolaire avec Oyace : l'enseignante de l'école va prendre contact avec son homologue
- Vendredi 20 décembre : spectacle de Noël des enfants à 18 H 30
- Lundi 22 décembre : concert de Noël à 17 H 00
- Exercice d'évacuation incendie à l'école : l'enseignante souhaiterait la présence d'un pompier pour l'exercice du 3^{ème} trimestre.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Le Maire
Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance
Cyrille GALLAY